



Arrêt avant covid 19

Par Occitanie45

Bonjour. J'étais en arrêt avant la mise en confinement. Je devais reprendre après ma visite à la médecine du travail, arrêt supérieur à 30 jours. Mais suite aux nouvelles directives, la médecine de travail est fermée pour au moins 3 semaines. Je me retrouve donc à devoir faire prolonger mon arrêt et vais me retrouver à devoir survivre avec 50 % de mon salaire alors que j'aurais pu reprendre mon travail si la médecine n'était pas fermée. Que prévoit le gouvernement pour les personnes dans mon cas sachant que mon entreprise continue de travailler ?

J'ai aussi une autre question mais plus personnelle. Y a-t-il un moyen d'avoir des renseignements sans publication sur le forum ?

Merci.